

Dans une contribution commune, les associations d'élus s'adressent aux candidats à l'élection présidentielle en présentant un état des lieux factuel de la situation dans les quartiers, recensant les mesures efficaces tout en formulant des propositions concrètes pour améliorer le quotidien des Français.

Politique de la ville

Pour un pacte
de confiance durable
entre l'Etat
et nos collectivités

CONTRIBUTION COMMUNE
À L'ATTENTION DES CANDIDATS
À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022



L'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité, l'Association des Maires d'Île-de-France, l'Association des Petites Villes de France, France urbaine, Villes de France et Ville & Banlieue s'adressent pour la première fois dans une contribution commune et transpartisane à l'attention des candidats à l'élection présidentielle.

Volontairement positionnée "*dans une approche positive, constructive et réaliste de la politique de la ville*", cette contribution appelle à un pacte de confiance durable entre l'Etat et les collectivités, avec des engagements réciproques sur les enjeux, la méthode, la gouvernance et plusieurs axes thématiques structurants tels que la réussite éducative, le développement économique, l'insertion et l'emploi, la sécurité, la santé ou encore le logement.

A découvrir sur les sites internet des différents signataires, notamment [France Urbaine](#) [1]

Type d'actualites: [Information générale](#) [2]

Dates: Mercredi 6 avril 2022 - 13:15

Thématiques: [Collectivités / Etablissement public](#) [3]

[Méthodologie](#) [4]

[Politique de la ville - DSU](#) [5]

Publié le 06 avril 2022

URL de la source (modifié le 08/04/2022 - 07:34): <https://www.irev.fr/actualites-0/les-associations-delus-invitent-la-politique-de-la-ville-dans-la-campagne>

Liens

[1] <https://franceurbaine.org/publications/politique-de-la-ville-pour-un-pacte-de-confiance-durable-entre-letat-et-nos>

[2] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3676>

[4] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3690>

[5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>